

**Arrêté n°2025-18-CoST portant nomination du Jury d'admission M1 du Master SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ,
Mention PHYSIQUE, parcours Ingénierie quantique au titre de l'année universitaire 2025-2026, Session 1**

Le directeur de l'École normale supérieure,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L612-6, L613-1, L712-2 et D911-31 ;

Vu le décret n° 2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure, notamment ses articles 3 et

Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 modifié relatif au diplôme national de master ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) approbation de ses statuts ;

Vu le décret du 12 mars 2022 portant nomination de M. Frédéric WORMS, directeur de l'École normale supérieure ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié relatif au cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de Master ;

Vu l'arrêté du 27 août 2019 accréditant la Communauté d'universités et d'établissements Université de recherche Paris Sciences et Lettres – PSL University en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la délégation de gestion de l'Université PSL à son établissement composante, l'École normale supérieure, pour la préparation de ce diplôme ;

Sur proposition du responsable de la mention, **Monsieur Carlo SIRTORI**

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Sont nommés membres du Jury d'admission M1 du Master SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ, Mention PHYSIQUE, parcours Ingénierie quantique au titre de l'année universitaire 2025-2026, Session 1

M. Carlo Sirtori, Professeur ENS

M. Nicolas Bergeal, Professeur Espci

M. Franck Pereira, DIR - CNRS

M. Jérôme Lodewyck, CR-CNRS

Mme Diana Serrano, CR-CNRS

M. Francesco Arzani, Junior professor, INRIA

M. Antoine Tilloy, MdC-Mines

M. Philippe Goldner, DIR - CNRS

M. Alexandru Petrescu, MdC-Mines

ARTICLE 2 : M. Carlo Sirtori est nommé président du jury.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est porté à la connaissance des étudiants par voie de publication sur le site internet de l'École normale supérieure.

ARTICLE 4 : Le directeur de l'École normale supérieure et la directrice générale des services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 14 mars 2025

Le directeur de l'École normale supérieure

